

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 26 novembre 2014, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BÉLANGER, Donald	représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	représentant	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

14-325 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

14-326 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 12 novembre 2014, avec dispense de lecture.

14-327 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 12 novembre 2014, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14-328 ADOPTION DU RÈGLEMENT 7-14 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTE-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 4^e mercredi du mois de novembre (art. 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires partie par partie (art. 975 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par Charles Sirois à la séance du Conseil de la MRC de Rimouski-Neigette le 12 novembre 2014;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que la **partie 1.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (*basée sur 81,73 % à la ville de Rimouski et 18,27 % aux autres municipalités sur la base de leur population respective et d'une quote-part forfaitaire pour le TNO Lac Huron*) pour la fonction **Administration générale et aménagement** ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Gilbert Pigeon appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que la **partie 1.2.1** du budget et la répartition des quotes-parts (*basée sur la richesse foncière uniformisée*) pour la fonction **Développement économique**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que la **partie 1.3** du budget et la répartition des quotes-parts (*basée sur la population*) pour la fonction **Gestion des matières résiduelles**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que la **partie 1.4.1** du budget pour la fonction **Terres publiques intramunicipales**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que la **partie 1.4.2** du budget pour la fonction **Gestion des droits fonciers sur les terres publiques**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que la **partie 1.5.1** du budget et la répartition des quotes-parts (*basée sur un montant forfaitaire pour chacune des sept municipalités participantes*) pour la fonction **Pacte rural**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.1** du budget et de la répartition des quotes-parts (*basée sur le coût d'adhésion*) pour la fonction **Code municipal** (cotisations FQM), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Gilbert Pigeon, et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 2.2** du budget et de la répartition des quotes-parts (*basée à 1/3 sur la population, 1/3 sur la richesse foncière uniformisée et 1/3 sur les bâtiments, la formation étant refacturée selon le pourcentage des coûts réels imputables à chacune des municipalités*) pour la fonction **Sécurité incendie** (regroupement des 8 municipalités), ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 2.3** du budget pour la fonction **Inforoute**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que la **partie 2.4** du budget et la répartition des quotes-parts (*basée sur une quote-part répartie au prorata de la population pour les huit municipalités autres que Rimouski*) pour la fonction **Développement touristique**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 3.1** du budget pour la fonction **Transport adapté** et de la répartition de la quote-part (*étant facturée à 1,00 \$ per capita*) ci-après énoncée, soit adoptée.

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction, que la **partie 3.2** du budget pour la fonction **Transport collectif**, ci-après énoncée, soit adoptée.

Le tout tel que déposé au livre des règlements de la MRC.

14-329 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Marnie Perreault, Gilbert Pigeon et Robert Duchesne comme représentants au sein du comité administratif à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément au décret constitutif de la MRC de Rimouski-Neigette, Éric Forest, maire de Rimouski, et Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, sont d'office nommés au sein du comité administratif.

14-330 SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DES MAIRES EN 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune ;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil de la MRC pour l'année 2014 qui se tiendront à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC, au 23, rue de l'Évêché Ouest à Rimouski :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| - Le mercredi 14 janvier 2015 | - Le mercredi 8 juillet 2015 |
| - Le mercredi 11 février 2015 | - Le mercredi 9 septembre 2015 |
| - Le mercredi 11 mars 2015 | - Le mercredi 14 octobre 2015 |
| - Le mercredi 8 avril 2015 | - Le mercredi 11 novembre 2015 |
| - Le mercredi 13 mai 2015 | - Le mercredi 25 novembre 2015 |
| - Le mercredi 10 juin 2015 | |

14-331 AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les signataires pour les effets bancaires sont actuellement les personnes suivantes :

- Le préfet
- Le préfet suppléant
- Le directeur général et secrétaire-trésorier
- La directrice des finances

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les personnes suivantes pour signer les effets bancaires :

- Le préfet, Francis St-Pierre
- Le préfet suppléant, Marnie Perreault
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Maxime Dubé
- La directrice des finances, Céline Lepage

Deux signataires sont requis parmi ces représentants étant le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice des finances.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14-332 ENTENTE DE GESTION ADMINISTRATIVE AVEC LE CLD

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature d'une entente avec le CLD Rimouski-Neigette pour un montant de 18 000,00 \$ pour la gestion administrative du Pacte rural pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.

14-333 COMITÉ D'ANALYSE

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette forme un comité d'analyse du Pacte rural selon les modalités suivantes :

1. Préfet ou élu de la Ville de Rimouski dans le cas d'un préfet qui est maire d'une municipalité qui bénéficie du Pacte rural
2. Représentant des secteurs scolaire et jeunesse
3. Représentant du secteur des familles
4. Représentant du secteur de l'emploi
5. Représentant des secteurs de la santé et des personnes âgées
6. Représentant des secteurs communautaire et loisirs
7. Représentant de la société civile

14-334 GRILLE D'ANALYSE

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les grilles d'analyse pour les projets concertés et intermunicipaux du Pacte rural, datées du 26 novembre 2014.

14-335 AIDE FINANCIÈRE / PLACE AUX JEUNES EN RÉGION

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une aide financière à Place aux jeunes en région pour leur campagne de financement 2014-2015, au montant de 5 000 \$, pris à même le budget subventions 2014 en développement économique

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU LAC HURON

14-336 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT POUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2015

Avis de motion est donné par Robert Duchesne que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adoptera un règlement concernant la taxation sur le TNO du Lac Huron pour l'année 2015.

AUTRES

14-337 MOTION DE RECONNAISSANCE

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette sa reconnaissance à l'ensemble du personnel de la MRC pour la qualité du travail accompli lors de l'année 2014.

14-338 MOTION DE CONDOLÉANCES / MADAME MYRIAM LANGLOIS

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Madame Myriam Langlois, ancienne secrétaire administrative de la MRC, pour le décès de sa mère Madame Noëlla Turcotte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 53.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.